



Séjour vélo "île intense"

BULLETIN D'INSCRIPTION

PERSONNE QUI RECEVRA LES DOCUMENTS

* RAYER LES MENTIONS INUTILES

M/MME* NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL PORTABLE : TEL DOM. : E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE : / / CYCLISTE / ACCOMPAGNANT*

TAILLE MAILLOT VÉLO : S / M / L / XL* TAILLE CUISSARD VÉLO : S / M / L / XL*

TAILLE DE VÉLO (DANS LE CAS D'UNE LOCATION) :

PAYS :

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION PRATIQUE (CONSTITUTION DE GROUPES, ENTRE AUTRES), NOUS AVONS BESOIN DE CONNAÎTRE VOTRE NIVEAU DE PRATIQUE CYCLISTE (LICENCIÉ OU NON, KILOMÉTRAGE ANNUEL MOYEN, PARTICIPATIONS À CERTAINES COURSES, PRATIQUE LOISIR...).

.....

.....

.....

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

MASSAGE (50 MINUTES) :	75 €	X SOIRS =	€
HÉBERGEMENT EN SINGLE : €	X PERS. =	€
LOCATION VÉLO : VOIR CONDITIONS AUPRÈS DE L'ORGANISATEUR.				
ASSURANCE MULTIRISQUE :	85 €	X PERS. =	€
ASSURANCE ANNULATION SIMPLE :	61 €	X PERS. =	€
L'EXTENSION SPORT ET LOISIRS :	28 €	X PERS. =	€

DATE CHOISIE :

OPTION D'HÉBERGEMENT CHOISIE :

TOUT HÔTEL GÎTES + HÔTELS

SEMAINE CYCLO "ÎLE INTENSE"

CYCLISTE :	€	X PERS. =	€
ACCOMPAGNANT :	€	X SOIRS =	€
VOL PARIS / LA RÉUNION A/R :	800 €	X PERS. =	€
RÉDUCTION ANTICIPÉE (-10 %) :	€	X PERS. =	€
RÉDUCTION POUR INSCRIPTION GROUPÉE* (REmplir PAGE 2/2) :	-100 €	X PERS. =	€

* À PARTIR DE 3 PERSONNES

MONTANT TOTAL :

JE SOUSSIGNÉ(E) (NOM ET PRÉNOM) CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SÉJOUR VÉLO «ÎLE INTENSE», ET DES CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À CE SÉJOUR, ET LES ACCEPTE DANS LEUR INTÉGRALITÉ.

A LE / / 20.....

SIGNATURE :



Séjour vélo "de intense"

BULLETIN D'INSCRIPTION

PERSONNE 2

* RAYER LES MENTIONS INUTILES

M/MME* NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL PORTABLE : TEL DOM. : E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE : / / CYCLISTE / ACCOMPAGNANT*

DATE CHOISIE :

OPTION D'HÉBERGEMENT CHOISIE :

TOUT HÔTEL GÎTES + HÔTELS

TAILLE MAILLOT VÉLO : S / M / L / XL*

TAILLE CUISSARD VÉLO : S / M / L / XL*

TAILLE DE VÉLO (DANS LE CAS D'UNE LOCATION) :

PAYS :

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION PRATIQUE (CONSTITUTION DE GROUPES, ENTRE AUTRES), NOUS AVONS BESOIN DE CONNAÎTRE VOTRE NIVEAU DE PRATIQUE CYCLISTE (LICENCIÉ OU NON, KILOMÉTRAGE ANNUEL MOYEN, PARTICIPATIONS À CERTAINES COURSES, PRATIQUE LOISIR...).

PERSONNE 3

* RAYER LES MENTIONS INUTILES

M/MME* NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL PORTABLE : TEL DOM. : E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE : / / CYCLISTE / ACCOMPAGNANT*

DATE CHOISIE :

OPTION D'HÉBERGEMENT CHOISIE :

TOUT HÔTEL GÎTES + HÔTELS

TAILLE MAILLOT VÉLO : S / M / L / XL*

TAILLE CUISSARD VÉLO : S / M / L / XL*

TAILLE DE VÉLO (DANS LE CAS D'UNE LOCATION) :

PAYS :

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION PRATIQUE (CONSTITUTION DE GROUPES, ENTRE AUTRES), NOUS AVONS BESOIN DE CONNAÎTRE VOTRE NIVEAU DE PRATIQUE CYCLISTE (LICENCIÉ OU NON, KILOMÉTRAGE ANNUEL MOYEN, PARTICIPATIONS À CERTAINES COURSES, PRATIQUE LOISIR...).

SI PLUS DE PARTICIPANTS, MERCI DE DUPLIQUER CETTE PAGE.





Séjour vélo "de intense"

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'INSCRIPTION À L'UN DE NOS SÉJOURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CI-DESSOUS :

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET PRESTATIONS

1-1 DISPOSITION GÉNÉRALE

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUENT DE PLEIN DROIT DÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT.

1-2 PRESTATIONS

LA SOCIÉTÉ A POUR OBJET SOCIAL L'ACCUEIL, L'ORGANISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES.

2. CALENDRIER

LE CALENDRIER ÉTABLI À TITRE INDICATIF POURRA ÊTRE MODIFIÉ PAR LA SOCIÉTÉ SANS QUE SA RESPONSABILITÉ PUISSE ÊTRE ENGAGÉE À QUELQUE TITRE QUE SE SOIT. LES PARTIES S'ENGAGENT À SE PRÉVENIR MUTUELLEMENT DÈS QUE POSSIBLE DE TOUTE MODIFICATION DU CALENDRIER CONVENU.

3. SUSPENSION OU INTERRUPTION DE LA PRESTATION

3-1 SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA PRESTATION

TOUTE SUSPENSION TEMPORAIRE À L'INITIATIVE DU CLIENT NE SAURAIT ENGAGER LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU CAS OÙ LE CLIENT N'OBTIENDRAIT PAS DE LA PRESTATION LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ.

LA SOCIÉTÉ PEUT À TOUT MOMENT SUSPENDRE TEMPORAIREMENT LES PRESTATIONS SI ELLE ESTIME NÉCESSAIRE DE PROCÉDER À CERTAINS EXAMENS MÉDICAUX. ELLE NE SERA TENUE DE REPRENDRE LA PRESTATION QUE SUR PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL INDICANT QU'IL N'EXISTE AUCUNE CONTRE - INDICATION À LA PRATIQUE. SA RESPONSABILITÉ NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE ENGAGÉE DANS LE CADRE D'UNE TELLE INTERRUPTION.

3-2 INTERRUPTION DÉFINITIVE / ANNULATION DE LA PRESTATION

TOUTE INTERRUPTION DE LA PRESTATION PAR LE CLIENT AVANT LA FIN DU CONTRAT DEVRA ÊTRE SIGNALÉE ET MOTIVÉE.

LA SOCIÉTÉ NE PROCÉDERA À AUCUN REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES EN CAS D'INTERRUPTION DÉFINITIVE DE LA PRESTATION À L'INITIATIVE DU CLIENT.

TOUTEFOIS, LE CLIENT POURRA FAIRE PROFITER UNE TIERCE PERSONNE DE LA PRESTATION INTERROMPUE.

4. CERTIFICAT MÉDICAL

LA SOCIÉTÉ DEMANDERA AU CLIENT DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE LA PRESTATION ET NOTAMMENT UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES.

5. INSCRIPTION ET RÉSERVATION

5-1 LE CLIENT S'ENGAGE À RESPECTER LES MODALITÉS DE PAIEMENT DÉFINIES. SOIT 40 % DE LA SOMME TOTALE À L'INSCRIPTION ET LE SOLDE 40 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA PRESTATION. LA RÉSERVATION EST EFFECTIVE LORSQUE LE DOSSIER DU CLIENT COMPREND : L'ACCOMPTE, LA FICHE D'INSCRIPTION DÛMENT REMPLIE, LE CONTRAT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SIGNÉ ET LE CERTIFICAT MÉDICAL. (DOSSIER À RENVOYER PAR COURRIER).

5-2 SI LE CLIENT BÉNÉFICIE D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL, EN CAS DE REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DU CLIENT, LA SOCIÉTÉ APPLIQUERA LES DÉDUCTIONS DONT A BÉNÉFICIÉ LE CLIENT.

5-3 LA SOCIÉTÉ SUSPENDRA TEMPORAIREMENT LA PRESTATION DU CLIENT QUI ESSUIERAIT UN PAIEMENT REJETÉ PAR SA BANQUE POUR UN MOTIF INCOMBANT UNILATÉRALEMENT À LA RESPONSABILITÉ DE CELUI-CI (SOLDE INSUFFISANT, OPPOSITION NON JUSTIFIÉE, CHANGEMENT DE COORDONNÉES BANCAIRES...). DE PLUS, LA SOCIÉTÉ, RAJOUTERA AU MONTANT PERÇU, UNE PÉNALITÉ FORFAITAIRE DE 1000 € ENGLOBANT TOUS LES DÉSAGRÈMENTS CAUSÉS PAR CET IMPAYÉ.

5-4 LA SOCIÉTÉ SUSPENDRA TEMPORAIREMENT LA PRESTATION DU CLIENT DANS LE CAS OU CELUI-CI NE RESPECTE PAS LES MODALITÉS DE PAIEMENT DÉFINIES PAR LE CONTRAT. DANS CE CAS, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ DES SOMMES DÉJÀ PERÇUES.



Séjour vélo "de intense"

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

6. ACCOMPLISSEMENT DES PRESTATIONS

EN CAS D'ÉVÉNEMENTS INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DE LA SOCIÉTÉ, D'UN NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS ET EN FONCTION DES CONDITIONS CLIMATIQUES RELATIVES À LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION (CYCLONES, FORTES PRÉCIPITATIONS...), ET AFIN DE MIEUX SATISFAIRE LES BESOINS DU CLIENT, LA SOCIÉTÉ SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER, DE PROPOSER UN REPORT, DE MODIFIER OU EFFECTUER UN REMBOURSEMENT DE LA PRESTATION. AUCUNE INDEMNITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT NE SERA VERSÉE.

7. FRAIS D'ANNULATION

JUSQU'AU 31^E JOUR AVANT LE DÉPART 30 % SERA RETENU.

DU 30^E JOUR AU 15^E JOUR AVANT LE DÉPART 50 % DU MONTANT SERA RETENU.

DU 14^E JOUR AU JOUR DU DÉPART DU VOYAGE 100 % DU MONTANT VERSÉ SERA RETENU.

8. OBLIGATION DE LA SOCIÉTÉ

LA SOCIÉTÉ N'ASSUME QU'UNE OBLIGATION DE MOYEN EU ÉGARD À L'ORGANISATION DU SÉJOUR PROPOSÉE AU CLIENT. EN REVANCHE, ELLE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ INCOMBANT AUX MODIFICATIONS DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR SES DIFFÉRENTS PRESTATAIRES. TOUTEFOIS, LA SOCIÉTÉ S'ENGAGE EN CAS DE MODIFICATIONS À PROPOSER À SES CLIENTS UNE PRESTATION DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE OU SUPÉRIEURE.

DE PLUS, CHAQUE CLIENT VENU AVEC SON PROPRE VÉLO EST TENU RESPONSABLE DE SON MATÉRIEL ET DE SES ACCESSOIRES. LA SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE SINISTRE POUR TOUTES AVARIES AINSI QU'EN CAS DE VOL.

9. CONFIDENTIALITÉ

LA SOCIÉTÉ RECONNAIT QUE TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT, À SA SANTÉ OU À SES ACTIVITÉS, DONT ELLE AURA CONNAISSANCE SONT DE NATURE STRICTEMENT CONFIDENTIELLE. DÉS LORS, ELLE S'ENGAGE À NE RIEN DIVULGUER TANT AU COURS DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, QU'APRÈS SON EXPIRATION.

10. NULLITÉ

LA NULLITÉ ÉVENTUELLE DE L'UNE DES DISPOSITIONS DU CONTRAT N'ENTRAÎNERA PAS LA NULLITÉ DE L'INTÉGRALITÉ DU CONTRAT.

11. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD ET MODIFICATION DE CET ACCORD

LA PRÉSENTE CONVENTION REPRÉSENTE L'INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD INTERVENU ENTRE LES DEUX PARTIES. TOUTE MODIFICATION APPORTÉE À LA CONVENTION NE SERA VALABLE QUE MOYENNANT UN ACCORD ÉCRIT SIGNÉ PAR CHACUNE DES PARTIES SOUS FORME D'UN AVENANT AU PRÉSENT CONTRAT.

12. ASSURANCE

UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE EST SOUSCRITE PAR L'ORGANISATEUR, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS LÉGALES AUPRÈS DE LA MAAF. L'ASSURANCE COUVRE LES ORGANISATEURS SUR LE SÉJOUR EN TANT QU'AUTEUR OU RESPONSABLE D'UN DOMMAGE CAUSÉ À UN TIERS, QUE LE TIERS SOIT UN CLIENT DE L'AGENCE OU UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE AU STAGE.

COMPTE TENU DE LA NATURE DE NOS VOYAGES, NOUS RECOMMANDONS VIVEMENT LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE ANNULATION, PERTE DE BAGAGES, RAPATRIEMENT SOUS FORME D'ADHÉSION INDIVIDUELLE. NOUS VOUS PROPOSONS UNE ASSURANCE MULTIRISQUE (ANNULATION, DOMMAGES ACCIDENTELS, VOL DU MATÉRIEL DE LOISIRS / SPORT, FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR, RESPONSABILITÉ CIVILE, ASSISTANCE RAPATRIEMENT) EN PARTENARIAT AVEC APRIL INTERNATIONAL VOYAGE ; 110 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, 75545 PARIS CEDEX 11 (CONDITIONS GÉNÉRALES EN ANNEXE), AU TARIF DE 113 € / PERSONNE.

SI VOUS N'AVEZ PAS SOUSCRIT AUPRÈS DE NOTRE ASSURANCE, MERCI DE NOUS COMMUNIQUER AVANT VOTRE DÉPART LA RÉFÉRENCE DE VOTRE PROPRE DOSSIER D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE AINSI QUE LE N° DE CONTACT EN CAS D'URGENCE.

SIGNATURES :

LE CLIENT (PRÉCÉDÉ DE : «LU ET APPROUVÉ»)

LA SOCIÉTÉ

LE

LE PALM HÔTEL & SPA*****

Anthurium
HOTEL

L'ILOHA SEAVIEW HÔTEL ***

 **CYCLOZONE**

 **AIR AUSTRAL**

 ILE DE LA RÉUNION

 COACHING SPORTIF
www.reac.re

 *Anthurium*
HOTELS

 **CYCLOZONE**

REAC - Agrément Jeunesse et Sport - www.reac.re - Tél : 0692 64 37 75
ANTHURIUM TOURISME - Licence Agence de Voyage IM974120004 - www.anthurium.com - 0262 93 13 93